

## Résolution de l'Assemblée Générale du SNFOLC 33 du 19 janvier 2024

Notre Union Départementale a raison quand elle déclare dans son dernier communiqué : « Ils mentent, on sait qu'ils mentent, ils savent qu'on sait qu'ils mentent ! C'est bien par le rapport de force que nous inverserons les choses. Bonne année de lutte de classes ! » Que ce soit pour exiger le retrait de la loi immigration ou le cessez-le-feu permanent en Palestine et en Ukraine, défendre les services publics, les acquis sociaux, revendiquer des augmentations de salaires, l'Assemblée Générale du SNFOLC 33, avec son Union départementale et tous ses syndicats du privé comme du public, reste arc-boutée à faire valoir ces principes :

### **Salaires :**

L'AG du SNFOLC du 19/01/24 revendique :

- l'augmentation de la pension des retraites de 10 % et l'abrogation des dernières réformes des retraites.
- l'abandon du pacte et sa transformation indiciaire en augmentation de salaire pour tous.
- l'augmentation des salaires de 10% immédiatement de façon indiciaire, sans contreparties pour tous les personnels, et l'ouverture de réelles négociations salariales.

### **Conditions de travail :**

- l'abandon du projet des groupes de niveaux au collège.
- l'augmentation de moyens en postes statutaires afin d'améliorer les conditions de travail de tous et baisser le nombre d'élèves par classe.
- l'abandon du SNU.
- le rétablissement des filières STMG aux lycées Victor Louis de Talence et Daguin de Mérignac.
- l'arrêt de la multiplication des tâches supplémentaires pour tous les personnels et des réformes tous azimuts.
- un statut et un vrai salaire pour les AESH et les AED.
- le maintien du droit à la formation sur le temps de classe et le recrutement de professeurs remplaçants.

L'AG du SNFOLC appelle les personnels à se réunir en assemblées générales dans les établissements afin de monter un cahier de revendications, de discuter des moyens d'action y compris par la grève reconductible.

Adopté à l'unanimité des 67 présents